

MARS 2023

BULLETIN D'INFORMATIONS



Rappel ! Chantiers participatifs plantations les samedis 03/03, 18/03 et 01/04 de 14h à 17h. Merci de contacter la mairie pour vous inscrire.

L'inscription scolaire et périscolaire

Écoles publiques Jules Verne (Évrans) et Les Faluns (Le Quiou)

Les inscriptions sont ouvertes pour tous les enfants nés en 2020. Vous pouvez contacter les directrices qui vous recevront dans leurs écoles. Des portes ouvertes seront organisées au mois de juin à l'école Jules Verne.

Contact école Jules Verne : Mélanie Charlou · 02 96 27 41 54 · ecole.0221484u@ac-rennes.fr

Contact école Les Faluns : Laurence Quinquis · 02 96 83 47 10 · ecole.0220657v@ac-rennes.fr

École privée Sainte Anne

Les portes seront ouvertes sur le site de la maternelle, place de l'église et sur celui de l'école élémentaire, impasse des lauriers, le vendredi 24 mars de 17h à 19h30 et le samedi 25 mars de 9h30 à 12h30. Au programme : visite des locaux, connaissance avec l'équipe éducative, les enseignantes présenteront leur classe, leurs projets, les outils au service des apprentissages.

Le bureau de l'APEL sera aussi représenté pour informer des manifestations en faveur des projets des élèves.

<https://sainteanneevran.fr/>

Collège privé Sainte Anne - Saint Joachim

Les portes ouvertes ont eu lieu les 3 et 4 février 2023. Les familles peuvent s'adresser au secrétariat du collège au 02 96 27 47 21 pour avoir des renseignements et fixer un temps de visite.

<https://collegesteanneevran.fr/>

Visites et inscriptions sur RDV pour chaque établissement.

Le service périscolaire

Pour une 1ère inscription

Transmettre le dossier* avec une copie du carnet de vaccination, une copie du livret de famille, l'assurance de responsabilité civile. Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, transmettre le dossier avec un RIB et le document de prélèvement SEPA*.

En cas de garde alternée, les deux parents doivent remplir un dossier.

Renouvellement de l'inscription

Tous les ans, les familles doivent mettre à jour leurs dossiers foyer et enfant(s) dans le Portail Famille. Avant la rentrée scolaire, merci de nous transmettre à nouveau le RIB et le document de prélèvement SEPA* même si celui-ci n'a pas changé.

Contact : 07 87 93 40 22 · scolairejeunesse@evran.bzh

**Disponible à la mairie ou sur www.evran.bzh*

Les actus France Services

**Tous les propriétaires doivent déclarer d'ici le 30 juin
l'identité des occupants de leur logement, via le site impots.gouv.fr**



Disponible sur
smartphone et tablette

Pourquoi cette nouvelle démarche obligatoire ?

La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, la taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires. Il en va de même de la taxation des locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Comment effectuer cette déclaration ?

Il faut effectuer cette démarche depuis le service **"Gérer mes biens immobiliers"** à partir de votre espace sécurisé d'impots.gouv.fr

Chaque propriétaire doit indiquer à quels titres sont occupés les locaux, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).



Nos agents France Services vous accompagnent dans cette démarche

Venir munis de :

- un compte France Connect si existant
si non existant ;
- dernière déclaration de revenus
comportant le numéro fiscal et le numéro
d'accès en ligne
- une adresse mail et son mot de passe
(si vous n'en avez pas, elle sera créée sur
place)

L'écoquartier

Fin octobre 2022, la mairie d'Évran a sélectionné le bureau de maîtrise d'œuvre ORIGAMI (situé à Rennes) pour la conception, le suivi, l'aménagement de notre futur écoquartier. Une trentaine de lots sera proposé à la vente, et une dizaine de logements sociaux à la location. Il sera situé rue de la Fontaine. La mise en vente des premiers lots devrait démarrer début 2024.

Un écoquartier c'est quoi au juste :

- un quartier où il fait bon vivre, où le lien social est mis en avant
- un quartier où les maisons seront construites en priorité avec des matériaux sains et biosourcés, respectueux de l'environnement
- un quartier où les mobilités douces seront privilégiées (piétons, vélo) et la place de la voiture sera moins prégnante
- un quartier s'intégrant dans notre paysage bocagé, où les aménagements seront résilients, afin de s'adapter aux changements climatiques de demain et d'après demain

Vous êtes intéressés par le projet et souhaitez peut-être acheter un pavillon ?
Venez vous faire connaître à l'accueil de la mairie.

Vente du n°14 rue des Cordiers

L'équipe de la maison paroissiale initialement installée au 14 rue des Cordiers a pris ses marques depuis décembre 2022, place Jean Perrin. Acquis par la commune en octobre 1990, la bâtisse étant devenue trop coûteuse dans le cadre d'une rénovation pour accueillir du public, le conseil municipal du 14 septembre 2022 a voté à l'unanimité sa vente. Les nouveaux acquéreurs ont à cœur de rénover l'ensemble des bâtiments pour y réaliser 12 appartements locatifs, une première partie sera réalisée fin 2023/début 2024 et une 2ème partie courant 2024.



Vente du n°32 place de l'église

Le bâtiment principal de cette propriété acquis par la commune le 04 mars 2022 dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite au PLUiH, va être mis en vente.

Les annexes et une grande partie du terrain resteront propriété communale. Des animations sont prévues pour cet été afin que chaque Évrannais s'approprie le site et puisse observer le canal côté rive gauche !



Les logements sociaux

Actuellement, 88 logements sociaux sont sur la commune. 46 appartiennent à La Rance, 32 à Terres d'Armor Habitat et 10 à la commune.

Le délai actuel est d'au minimum 1 an afin d'avoir un logement sur Évran. Si vous souhaitez être sur la liste d'attente, vous devez compléter le formulaire de demande de logement social unique, disponible en mairie ou bien faire votre demande sur demande-logement-social.gouv.fr

- Une seule demande est à effectuer pour l'ensemble des bailleurs sociaux.
- En cas de demandes pour des communes du 22 et du 35, il faut compléter un dossier par département.

La demande est à renouveler tous les ans.

Merci d'adresser une copie de votre demande à la mairie.

Résidence senior

Nous tenons à remercier les personnes ayant participé à l'enquête des besoins concernant le projet de résidence senior glissée dans le précédent bulletin. Vos retours vont permettre à l'entreprise de créer un lieu en adéquation avec vos souhaits. Nous vous redonnerons des nouvelles quant à l'avancée du projet.

Chèques énergies

À titre exceptionnel, deux aides sont mises en place par le gouvernement en faveur des foyers les plus modestes se chauffant au fioul domestique ou au bois.

**Possibilité de faire la demande avec France Services.
Venir avec le numéro fiscal et une facture d'achat.**

chequeboisfioul.asp-public.fr

LES CHÈQUES NÉCESSITANT UNE DÉMARCHE DE VOTRE PART

CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION FIOUL »



Montant :
100 ou 200€
selon les revenus et la composition familiale



Demande à effectuer*
avant le **31 mars 2023** sur
chequefioul.asp-public.fr



Nombre de bénéficiaires :
1,6 million de ménages

CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION BOIS »



Montant :
50, 100 ou 200€
selon les revenus et le type de combustible bois



Demande à effectuer entre
le **27 décembre 2022** et le
30 avril 2023 sur
chequeboisfioul.asp-public.fr



Nombre de bénéficiaires :
2,6 millions de ménages

* Ou envoi automatique pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022 ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer une facture de fioul

Les aides à la rénovation énergétique

Vous avez besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement ! Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation.

Comment être accompagné dans ces démarches ?

1 Je prends contact avec le nouveau service France Rénov'

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour. Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé : france-renov.gouv.fr. Ce service a comme objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages aux revenus les plus modestes dans leur démarche de rénovation.

Vous préférez prendre contact directement avec un conseiller ?

Les agents de Dinan Agglomération de l'Espace Conseil France Rénov' sont à votre écoute.

Contact : infoenergie@dinan-agglomeration.fr · 02 96 87 42 44



2 3 possibilités

Suite à votre échange avec un conseiller France Rénov', trois choix vous seront proposés selon votre situation :

J'ai le droit à la prime CEE et/ou à la Prime Renov'

Je ne sais pas utiliser internet et je souhaite être accompagné dans la démarche :
Je prends rendez-vous avec un agent **France Services**

Mairie d'Evran · 02 96 27 40 33



J'ai le droit à la prime CEE et/ou à la Prime Renov'

je sais utiliser internet et je fais la démarche seul ou avec l'aide d'un proche

Je suis propriétaire occupant ou bailleur et je suis éligible au dispositif de l'ANAH Maprimerénov'Sérénité (rénovation énergétique ou adaptation du logement). **Je peux rencontrer l'opérateur Citémétrie** pour avoir des renseignements sur mon projet et les aides mobilisables.
Permanence à Evran le 3ème jeudi du mois sur rendez-vous

Ma Prime Renov'



MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020. MaPrimeRénov' est reconduite en 2023.

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les ménages, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain énergétique des travaux.

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le louent.

Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul.

La demande MaPrimeRénov' doit être validée avant le début des travaux.

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Prime Énergie (CEE)



La Prime Énergie est un dispositif mis en place par l'État pour aider les particuliers à rénover leur logement. Elle est financée par des acteurs de l'énergie ou de la grande distribution.

Elle vient en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour leur travaux.

Vous pouvez tester votre éligibilité sur plusieurs sites :

- [Primesenergie.fr](https://primesenergie.fr)
- [Chequeecoenergie.com](https://chequeecoenergie.com)
- [Monespaceprime.engie.fr](https://monespaceprime.engie.fr)
- prime-energie-edf.fr
- etc.

Une multitude de sites internet existe pour effectuer des simulations de prime CEE. Vous pouvez également vous rapprocher de votre fournisseur d'énergie afin d'en savoir plus.

Cette démarche s'effectue par courrier et/ou en ligne selon le prestataire choisi.

La demande CEE doit être validée avant la signature des devis.

Une nouvelle directrice de l'EHPAD



Mme Véronique Bellier a pris ses fonctions le 15 février 2023. Elle exerçait auparavant ce poste à l'EHPAD de Ménéac.

La municipalité et le CCAS remercient M. Vincent Darras, en poste depuis 2013, qui a notamment œuvré pour l'évolution d'un foyer logement en un EHPAD et lui souhaite beaucoup de réussite dans la suite de sa carrière professionnelle.



Reprise des sépultures en état d'abandon

Une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal. L'état d'abandon des dites concessions avait fait l'objet d'une première constatation le 9 novembre 2020.

Conformément à la procédure de reprise des sépultures présentant un état d'abandon manifeste, une deuxième visite dans le cimetière est organisée le 13 mars 2023 à 16h.

La liste des tombes est consultable tous les jours, sur le tableau d'affichage au cimetière et à la mairie les jours d'ouverture.

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité **au plus tard avant le 13 mars 2023**. Faute de quoi, il sera procédé à cette date précise et au cimetière, à l'établissement d'un procès-verbal constatant le non-état d'entretien de la sépulture, conformément aux textes en vigueur.

Il est impératif pour les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière, de se faire connaître avant cette date, à défaut les sépultures concernées seront irrémédiablement relevées.

A G E N D A

- **Marché hebdomadaire** · tous les samedis matins · Boulevard du Dr Ernest Gaultier
- **Café coup de cœur** · vendredi 03 mars · bibliothèque · à 17h30 · tout public, sans réservation
- **Assemblée Générale de la Pêche** · dimanche 05 mars · St André des Eaux · à 9h30
- **Le p'tit café des Aidants** · lundi 06 mars · salle du Verger à St Solen · à 14h
- **Conseil municipal** · mercredi 08 mars · salle du conseil de l'EHPAD · à 18h30
- **Repas à emporter, Les princesses du désert rose** · vendredi 10 mars · 17h à 19h30 · Boulevard du Dr E. Gaultier · 0681518222
- **Fest EniVRANT, organisé par le Stade Evrannais** · samedi 11 mars · salle Jean de Beaumanoir · à partir de 19h
- **Forum Solidaire Prévention Santé, organisé par Les Fal'Amis** · dimanche 19 mars · salle Jean de Beaumanoir · de 10h à 18h
- **Cérémonie des Anciens d'Algérie** · dimanche 19 mars · 10h15 à St Judoce et 11h à Évran
- **Portes ouvertes école privée Sainte Anne** · vendredi 24 mars de 17h à 19h30 · samedi 25 mars de 9h30 à 12h30

Les ateliers numériques collectifs

- **Transfert de données de l'ordinateur vers une clé USB** · vendredi 03 mars · 9h30
- **Apprendre à scanner des documents et des QR codes** · vendredi 03 mars · 13h30
- **Découverte des réseaux sociaux** · vendredi 10 mars · 9h30
- **Garder le contact avec ses proches** · vendredi 10 mars · 13h30
- **Découverte du réseau social "Facebook"** · vendredis 17 mars · 9h30
- **Transférer et organiser ses photos** · vendredi 17 mars · 13h30
- **Les démarches administratives en ligne, en collaboration avec France Services** · vendredi 24 mars · 9h30
- **Prendre rendez-vous en ligne** · vendredi 31 mars · 13h30
- **Découvrir la sécurité sur internet** · vendredi 31 mars · 9h30
- **Mettre en page un texte** · vendredi 31 mars · 13h30

Sur inscription auprès de Caroline Le Potier en contactant la mairie.
Le lieu vous sera communiqué lors de l'inscription
Gratuit
Possibilité de RDV individuels sur d'autres créneaux

Les temps forts du mois de février



Atelier créatif "Carnaval" à la bibliothèque
samedi 11 février



Tir à l'arc & Battle Archery
lundi 13 février

Retrouvez nous sur notre page et
EVRAIN, commune de Bretagne
France Services Évran

Ainsi que sur le site :
www.evran.bzh

Commune d'Évran - 12 rue de la mairie, 22630 Évran
02 96 27 40 33 - accueil@evran.bzh

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
Fermé les mardis et vendredis après-midi
Accueil France Services le 2ème samedi du mois de 10h à 12h

